

Cumul salaire + csp délais réflexion

Par La fleur2, le 10/05/2018 à 13:52

Si reprise d'un cdd de trois mois avant la fin dû délais de réflexion ,peut on toucher le csp et notre salaire(tout en se rendant tout de même au rdv avec notre conseiller etc) ?merci d'avance

Par **P.M.**, le **10/05/2018** à **17:12**

Bonjour,

Je ne sais pas de ce dont vous voulez parler puisque jusqu'au terme du délai de réflexion du CSP vous êtes toujours normalement salarié de l'employeur en CDI...